

# Saint Denoual



## informations

Octobre 2015

Mairie ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 heures 30 sauf Mercredi. Tél. 02 96 31 50 26 Fax: 02 96 34 09 65  
e-mail: [mairie.stdenoual@wanadoo.fr](mailto:mairie.stdenoual@wanadoo.fr)

Un défibrillateur est installé dans le jeu de boules couvert, en entrant, sur votre droite ; ce lieu est accessible 24/24.

### Correspondants de presse

**OUEST-FRANCE** : Colette Leroux, 02 96 83 79 58  
**LE PETIT BLEU** : Cindy Ghiraud, 06 15 61 22 07  
**Le Télégramme** : Gérard Jegu, 06 19 10 26 24

### ETAT-CIVIL

**Naissances** : 30 juillet : **Armand LE GAL**, fils d'Emmanuel et Sandra LE GAL, 1 rue de la Ville Robin

**Bienvenue au bébé et Félicitations aux parents**

### Décès :

- 04 septembre : **Robert DANET**, 7 rue des champagnes,
- 05 septembre : **Liliane BRION**, Les Fontenelles
- 26 septembre : **Bernadette LETACONNOUX**, 6 rue de la Mairie

**Sincères condoléances aux familles.**

### Remerciements :

- La Famille de Robert Danet vous remercie sincèrement pour toutes les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors du décès de Robert.
- Odile Letaconnoux et sa famille remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de sa maman, Bernadette Letaconnoux.

## INFORMATIONS ET COMMUNIQUES

### Urbanisme : Déclaration Préalable :

- **GOUAULT Joseph**, division de terrain,
- **BRIAND Sylvain – AVRIL Esther**, dépose et repose de la toiture de leur maison d'habitation.

### La Direction des finances publiques communique :

La campagne des avis des impôts des particuliers a débuté avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition. L'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'utilisateur la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;
  - ses amendes avec le site [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr) et l'appli « Amendes.gouv » ;
  - ses produits locaux avec [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr) ;
  - ses timbres passeport avec [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).
- Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à notre volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire. Il permet un abondement plus rapide de la trésorerie de votre collec-

tivité et une maîtrise des coûts de gestion.

Les collaborateurs de la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor restent à votre disposition pour toute précision complémentaire sur ces services. Tél : 02 96 77 21 68

### Comité des Fêtes

Le Président Jean-Noël Bonenfant remercie chaleureusement tous les bénévoles ayant œuvré à la journée Pédalez, Marchez, Contre le Cancer du 13 septembre dernier. Grâce à vous la journée s'est très bien déroulée. La remise du chèque aura lieu **le vendredi 6 novembre à 19h aux établissements Samson à Plancoët**.

Elle sera suivie du repas des bénévoles à la salle des fêtes de Saint-Denoual. Une invitation vous sera adressée prochainement.

### Collecte des journaux et magazines

Les parents d'élèves, toujours en recherche d'idées pour aider au financement des sorties scolaires, collectent des journaux et magazines et les acheminent dans un centre de tri. Ils percevront 70€ par tonne collectée. Vous êtes invités à participer à cette opération en apportant vos journaux et magazines à l'école. Un conteneur est à votre disposition pour les déposer.

## Aides aux Études - Année 2015 - 2016 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Nature de l'aide	Conditions	Montant En fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
AIDE AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor	200 €	Avant le 31 Mars 2016
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants Côtarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage *	De 150€  A  1200 €  Selon la durée et le pays	Avant le départ

\* si la rémunération annuelle est inférieure à 53 % du SMIC ;

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Isabelle VUYLSTEKER au 02.96.80.00.93 –  
Maison du Département , 7 rue Victor Schoelcher -CS96370- 22106 Dinan Cedex - Tél : 02.96.80.00.80

Les dossiers sont également téléchargeables à l'adresse : [http://cotesdarmor.fr/citoyennete/leducation/les\\_aides\\_aux\\_etudes.html](http://cotesdarmor.fr/citoyennete/leducation/les_aides_aux_etudes.html)

### REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 août 2015

**Absent** : D. BALLAN, excusé

#### **Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets :**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2014 élaboré par la Communauté de Communes de MATIGNON fixant le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Il est consultable en Mairie.

#### **Indemnité de conseil et de Budget année 2014 :**

Mme le Maire soumet au conseil la demande d'indemnité de conseil et de confection des Budgets formulée par Madame BRAMI, Comptable du Trésor à Matignon, pour un montant de 389.94 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au versement de cette indemnité.

#### **Devis pour achat de deux abris bus**

Madame le Maire soumet au conseil le devis de Rose Loisirs pour l'achat d'un abris bus pour un montant 1 545 € TTC. Le Conseil Municipal, accepte le devis.

#### **Résultat de la consultation d'architectes pour les travaux de l'école :**

Madame le Maire soumet au conseil le marché de la maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un bâtiment scolaire. Le tableau fait apparaître les notes attribuées aux deux architectes en fonction des éléments fournis dans leur proposition : Atelier du Port : 94.30 sur 100 - Colas – Durand : 89.48 sur 100  
Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de l'architecte de « l'atelier du Port » de LANVALLAY.

### CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2015

**Absent** : Yannick MOY, excusé

**Admission en non-valeur de titres :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BRAMI, trésorière de MATIGNON, lui a exposé les titres qu'elle n'a pu recouvrer, à savoir une somme de 208.06 € correspondant un impayé de loyer de février 2013 et une somme de 14.45 € correspondant à une taxe d'ordures ménagères 2013 impayée . La trésorière demande en conséquence l'admission en non-valeur de la somme de 222.51 €. Le Conseil Municipal, décide d'accorder l'admission en non-valeur de ces titres .

#### **Rapport annuel 2014 concernant le service public d'eau potable :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2014 élaboré par le syndicat d'HENANBIHEN fixant le prix de l'eau et déterminant sa qualité. Le Conseil Municipal, approuve ce rapport dans son intégralité.

#### **Désignation des représentants à la commission des charges transférées :**

Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a décidé de créer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT). Chaque Conseil municipal doit désigner un titulaire et un suppléant. Le Conseil Municipal, désigne pour la commission CLECT : Marie-Thérèse SALOU, Titulaire ; Gérard TRIHAN, Suppléant.

## Tarifs de location de la Salle Polyvalente :

Mme Le Maire propose au Conseil une augmentation de 2 % des tarifs de la salle polyvalente. Les prix de location des couverts et de la vaisselle cassée restent inchangés.

Le Conseil Municipal valide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs ci-contre :

PRESTATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>LOCATION DE SALLE</b>		
JOURNEE ENTIERE	110,00 €	182 €
SOIREE	89 €	134 €
<b>CUISINE</b>	50 €	95 €
Lave-vaisselle	30 €	43 €
Couverts	0,80 €	1 €
Bal public - Loto - Concours de belote	110 €	/
Chauffage (selon saison)	45 €	65 €
Apéritif - Vin d'Honneur – Café : la Salle	45 €	70 €
Le verre	0,45 €	0,65 €

## Renouvellement du contrat de l'agent technique communal :

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'échéance au 1<sup>er</sup> novembre 2015, du contrat de Monsieur Jean-Michel MERCIER, agent contractuel, à temps non complet et indique au Conseil que l'intéressé, l'a informée par courrier de son souhait que son contrat de travail ne soit pas renouvelé.

Le Conseil Municipal, décide de faire appel à candidature, ou de faire appel à une commune voisine, pour partager des effectifs .

## A N N O N C E S e t F E S T I V I T E S

### **Association de tai chi taoïste**

Il est possible d'intégrer un cours toute l'année

- A Matignon, salle des fêtes le mardi de 16h30 à 18h30
- A Pléboulle salle des fêtes le mercredi de 10h à 12h

Premier cours d'essai sans engagement. **Renseignements au 02.96.41.20.90** ou sur le site [taoist.fr](http://taoist.fr). La pratique des arts internes de tai chi taoïste permet d'améliorer notre santé physique et mentale, aide à mieux gérer stress et émotions et peut nous apporter le bien être intérieur.

### **De la marche en mer aux Sables d'Or**

Dimanche 27 septembre a eu lieu la première séance de longe-côte (ou marche en mer) sur la plage des Sables d'Or. Coaché par Marie SAMSON, titulaire du Brevet d'Etat de natation, un groupe de 6 motivées s'est lancé sous le soleil dans une séance d'une heure de marche et autres exercices aquatiques. « La marche en mer permet d'allier bienfaits marins et renforcement musculaire. On est là à la fois pour se détendre et faire de l'exercice ! » Les créneaux du Dimanche matin de 10h à 11h et du Lundi matin de 10h à 11h également, sont confirmés. Selon la demande Marie envisage d'en créer d'autres en semaine. En plus des cours de longe-côte, Marie propose des cours de natation en mer et en piscine chez les particuliers (tous niveaux) ainsi que le traitement de l'aquaphobie. Contact et tarifs : Marie SAMSON 06.86.49.60.14

<http://samsonmarie.wix.com/natationcapmer>

### **Babette coiffeuse à domicile Hénanbihen:**

**Congés du 3 au 21 Décembre inclus.**

**Téléphone 06 70 17 35 34**

\*\*\*

**ETS HOUEE** Fabricant d'emballages légers en bois, 23 Rue de la Gare 22130 LANDEBIA

vous proposent des solutions de paillage en bois de peupliers non traités avec une granulométrie régulière. Nous proposons également des écorces de même qualité. La livraison est possible en semi de 95 m3.

Contact : 02.96.84.48.01 [houee.accueil@orange.fr](mailto:houee.accueil@orange.fr)

### **FESTIVAL du théâtre pour rire 2015**

**Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 novembre 2015 à Matignon.**

### **Comment se renseigner et réserver ?**

A partir du lundi 2 novembre les réservations sont possibles

Par téléphone de 10 h à 21 h au 02 96 41 17 20 et 02 96 41 12 53

Sur place à l'Office de tourisme

**Par internet [www.festival-pour-rire.com](http://www.festival-pour-rire.com)**

A partir du lundi 9 novembre, sur place, à la billetterie Maison des Associations

### **Prix des places :**

1 spectacle adulte : 14 €

1 spectacle enfant < 12 ans : 7 €

Passeport pour 7 spectacles : 80 €

**Téléthon : samedi 5 décembre**

**Arbre de Noël : samedi 12 décembre**

### **Subventions aux entreprises**

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a défini une politique d'aides aux entreprises qui s'installent sur son territoire. Si vous avez un projet de création, d'implantation ou de reprise d'activité sur le territoire, n'hésitez pas à vous adresser aux services de la Communauté de Communes pour vérifier votre éligibilité et établir un dossier.

Nous tenterons de trouver des solutions à vos attentes et de vous guider vers les bons interlocuteurs.

**Plus de renseignements: [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)**

**Contact : Communauté de Communes - Service animation économique – au 02 96 41 24 92**

### **Aide à la première installation des agriculteurs sur le territoire du Pays de Matignon**

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a récemment mis en place une politique d'aide à la première installation agricole.

Les exploitations éligibles sont :

- les exploitants bénéficiant des aides à l'installation Dotations Jeunes Agriculteurs ou prêt Jeunes Agriculteurs.
- les exploitants bénéficiant de l'aide du Conseil Régional de Bretagne « Installation en Agriculture des plus de 40ans - aide à la trésorerie ».
- les exploitants ne bénéficiant pas des aides à l'installation, ni des aides du Conseil Régional de Bretagne.

**Rendez-vous sur [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr) rubrique Economie pour découvrir et Téléchargez le dossier de demande d'aide.**

**Contact : Gwendoline SZYPULA - 02 96 41 24 92 ou [g.szypula@ccpaysdematignon](mailto:g.szypula@ccpaysdematignon)**

**Objets trouvés** : Suite au pique-nique des aînés du mercredi 16 septembre à la salle des fêtes de Saint-Pôtan, un manteau ciré jaune a été retrouvé.

Suite à la semaine de l'environnement les 23, 25 et 26 juin dernier à l'étang de la roche à Saint-Pôtan, la Communauté de communes a retrouvé certains vêtements ou objets d'enfants :

- Un gilet rose
- Un gilet violet
- Un gilet marron
- 4 casquettes
- 1 paire de lunettes de soleil

**Si un de ces objets vous appartient, vous pouvez vous rendre à l'accueil de la Communauté de communes, rue du chemin vert à Matignon, pour le récupérer.**

**Renseignements : 02 96 41 15 11**

### **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

A partir du 12 octobre 2015 le SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Matignon réalisera sur St Denoual les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement individuelles conformément à la réglementation (Loi du 12 juillet 2010).

Ce contrôle vise à suivre le bon entretien des ouvrages ainsi que leur fonctionnement afin de garantir leur pérennité.

Une redevance de 128€ HT sera appliquée après cette visite. (Art. L.2224-12-2 et R.2224-19 du CGCT).

**Renseignements :**

SPANC - Communauté de Communes du Pays de Matignon , tél : 02 96 41 25 10 ou au 06 66 25 81 32

### **Horaires de la déchetterie**

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tel : 02 96 41 12 63